

## **CONSEIL**

### **Cent septième session**

**DEMANDE DE REPRESENTATION EN QUALITE D'OBSERVATEUR  
SOUMISE PAR L'ALLIANCE UNIVERSELLE DES UNIONS CHRETIENNES  
DE JEUNES GENS**

**DEMANDE DE REPRESENTATION EN QUALITE D'OBSERVATEUR  
SOUMISE PAR L'ALLIANCE UNIVERSELLE DES UNIONS CHRETIENNES  
DE JEUNES GENS**

1. Par lettre du 23 juin 2016, l'Alliance universelle des unions chrétiennes de jeunes gens a officiellement demandé que le statut d'observateur aux réunions du Conseil de l'OIM lui soit accordé. Le Directeur général a répondu à cette lettre le 17 novembre 2016. Les deux documents sont disponibles sur demande. Cette question sera inscrite à l'ordre du jour provisoire de la cent septième session du Conseil.
2. Cette question relève de l'article 10 du Règlement du Conseil, qui dispose que le Conseil peut inviter, à leur demande, des organisations internationales non gouvernementales s'occupant de migration, de réfugiés ou de ressources humaines à se faire représenter à ses réunions.
3. Les buts et objectifs de l'Alliance universelle des unions chrétiennes de jeunes gens, une organisation internationale non gouvernementale dont le siège se trouve à Genève (Suisse), sont conformes à l'esprit, aux fins et aux principes de la Constitution de l'OIM. Ses activités s'exercent dans le domaine de la migration, des migrants, des diasporas, des réfugiés, des déplacements et des ressources humaines. L'Alliance universelle des unions chrétiennes de jeunes gens jouit du statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC).
4. Un projet de résolution correspondant est soumis séparément au Conseil pour examen.